



Communiqué

Nîmes Métropole intègre pleinement le syndicat mixte SITOM Sud Gard et met fin à l'enfouissement des déchets ménagers sur les 4 communes : Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud

Mardi 9 juillet 2024 – Nîmes Métropole. Depuis le 1^{er} juillet 2024, les communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud ont intégré le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Gard aux côtés de l'ensemble des communes de l'Agglo.

Depuis plusieurs années, le traitement des déchets ménagers de Nîmes Métropole est assuré par deux syndicats distincts. D'une part, le SITOM Sud Gard pour 35 communes dont Nîmes et d'autre part, Sud Rhône Environnement (SRE) pour les communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud. Ces deux syndicats utilisent des modes de traitement des ordures ménagères distincts : SRE utilise l'enfouissement des déchets sans valorisation tandis que le SITOM Sud Gard, incinère ses ordures ménagères résiduelles avec une valorisation énergétique au profit d'un réseau de chauffage urbain et de production électrique.

Dans le cadre de sa stratégie qui vise à réduire son impact environnemental et à maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets ménagers et assimilés, Nîmes Métropole a œuvré ces derniers mois à rattacher l'ensemble de ses communes membres au même syndicat (SITOM Sud Gard) et notamment ces 4 communes situées à proximité de l'incinérateur, de façon à la fois à réduire l'impact environnemental et à optimiser la valorisation des déchets. C'est d'ailleurs grâce à la réduction des déchets ménagers constatée ces deux dernières années, que le SITOM Sud Gard a pu se permettre d'accueillir 4 communes supplémentaires de Nîmes Métropole sans pour autant impacter ses autres adhérents ni la capacité de l'incinérateur.

Franck Proust, Président de Nîmes Métropole et Bernard Angelras, Vice-président délégué à l'environnement et à la collecte des déchets ménagers précisent que « *cette entrée des 4 communes au SITOM Sud Gard marque un tournant pour Nîmes Métropole qui met fin à l'enfouissement de ses ordures ménagères mais aussi qui unifie, dans un seul et même syndicat, le traitement de ses déchets. C'est une mesure de bon sens, pour l'environnement mais aussi pour la bonne gestion de notre budget déchets* »

Cette évolution notable, va permettre à Nîmes Métropole d'augmenter le taux de valorisation de ces déchets ménagers et de réaliser une économie d'environ 700 000€ par an qui sera réinvestie sur les équipements et services de proximité : déchèteries, composteurs ou encore service de broyage à domicile opérationnel dès la rentrée prochaine pour les plus de 70 ans et personnes en situation de handicap.

Contacts presse :

Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39

tom.roussel@nimes-metropole.fr

Agnès Vernier

Chargée de communication

04 66 02 54 20

agnes.vernier@nimes-metropole.fr